

OBJECTIF 1 // Améliorer la reconnaissance et l’entretien des valeurs paysagères du site :

- Identifier et préserver dans le PLU le patrimoine bâti, les éléments de paysage et les continuités écologiques remarquable au titre des articles L.151-19 et L.151-23 [⬠] ;
- Identifier et valoriser par une signalétique thématique les éléments des anciens domaines (arbres et alignements remarquables, statues, miroir d’eau, traces des anciens châteaux, glacière, cascades, etc.) [⬠] ;
- Repérer au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les liaisons douces à conforter sur le secteur dans un esprit de mise en réseau à l’échelle intercommunale. Valoriser par ce biais les itinéraires méconnus qui relèvent aujourd’hui de parcours d’initiés (parcours urbains par les venelles, passages sous les voies ferrées, accès à la Seine, création d’un sentier dans les jardins des domaines, etc.) [⬠] .

OBJECTIF 2 // Pour une démarche d’action collective en faveur du paysage :

- Encourager des démarches de projet partenariales et veiller à leur transparence pour le grand public ;
- Inscrire chaque action dans un projet global à l’échelle du site inscrit ;
- Maintenir les relations de covisibilité des deux rives (les plaines des 60 arpents et des Coudraies, Maison Sainte-Geneviève, Château Bataille, ferme de Trouseau, château des Hauldres...) ;
- Inscrire le bon état écologique des milieux aquatiques dans les enjeux de gestion des eaux, entre le plateau et la vallée en bord de Seine (baignade, sports nautiques...).

À RETENIR

Un héritage pluriséculaire à valoriser et à transmettre (site archéologique, traces des grands domaines).

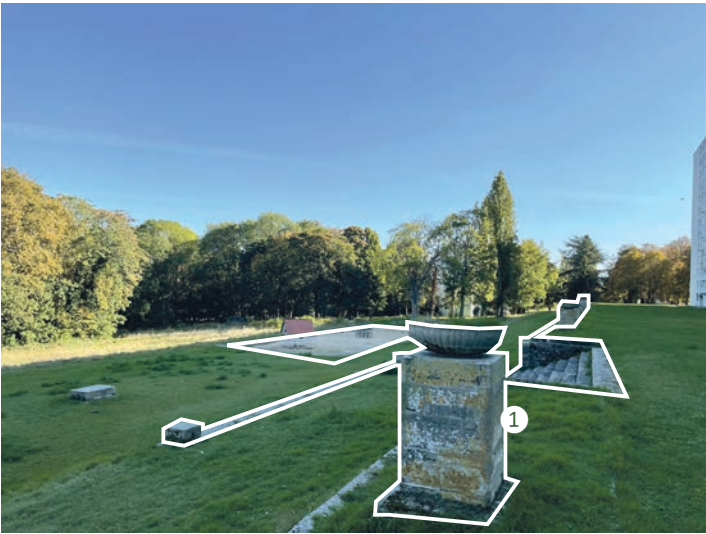
Une géographie et une implantation humaine créant une symétrie paysagère lisible de rive à rive et caractéristique de l’identité du secteur.

Une continuité plateau - vallée à amplifier par la renaturation des rus des Hauldres et de l’Écoute s’il Pleut.

Engager une démarche de protection du patrimoine des domaines et de leurs abords.



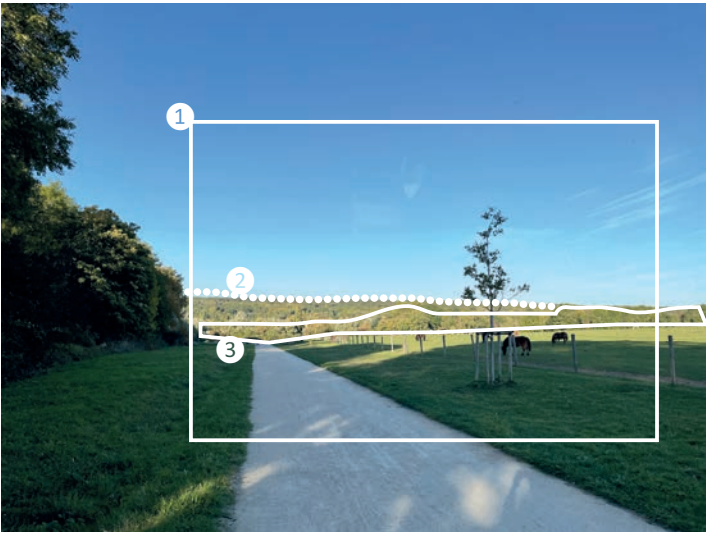
- 1 Identifier par une signalétique les passages sous la voie ferrée pour rétablir les liens entre le plateau et la vallée.
- 2 Identifier et aménager les cheminements piétons dans les coteaux.



- 1 Identifier et révéler le patrimoine hérité des domaines de la période de villégiature.



- 1 Retrouver les perspectives par une gestion adaptée de la végétation pour rétablir la covisibilité entre les coteaux depuis les domaines historiques.



- 1 Équilibre à maintenir et révélant les unités paysagères de la vallée.
- 2 Maintenir les horizons sur la forêt de Sénart en gardant la plaine des 60 arpents ouverte.
- 3 Lisière boisée de la plaine des 60 arpents à préserver pour lire la géographie.



DÉFINITION PATRIMONIALE DU SITE INSCRIT

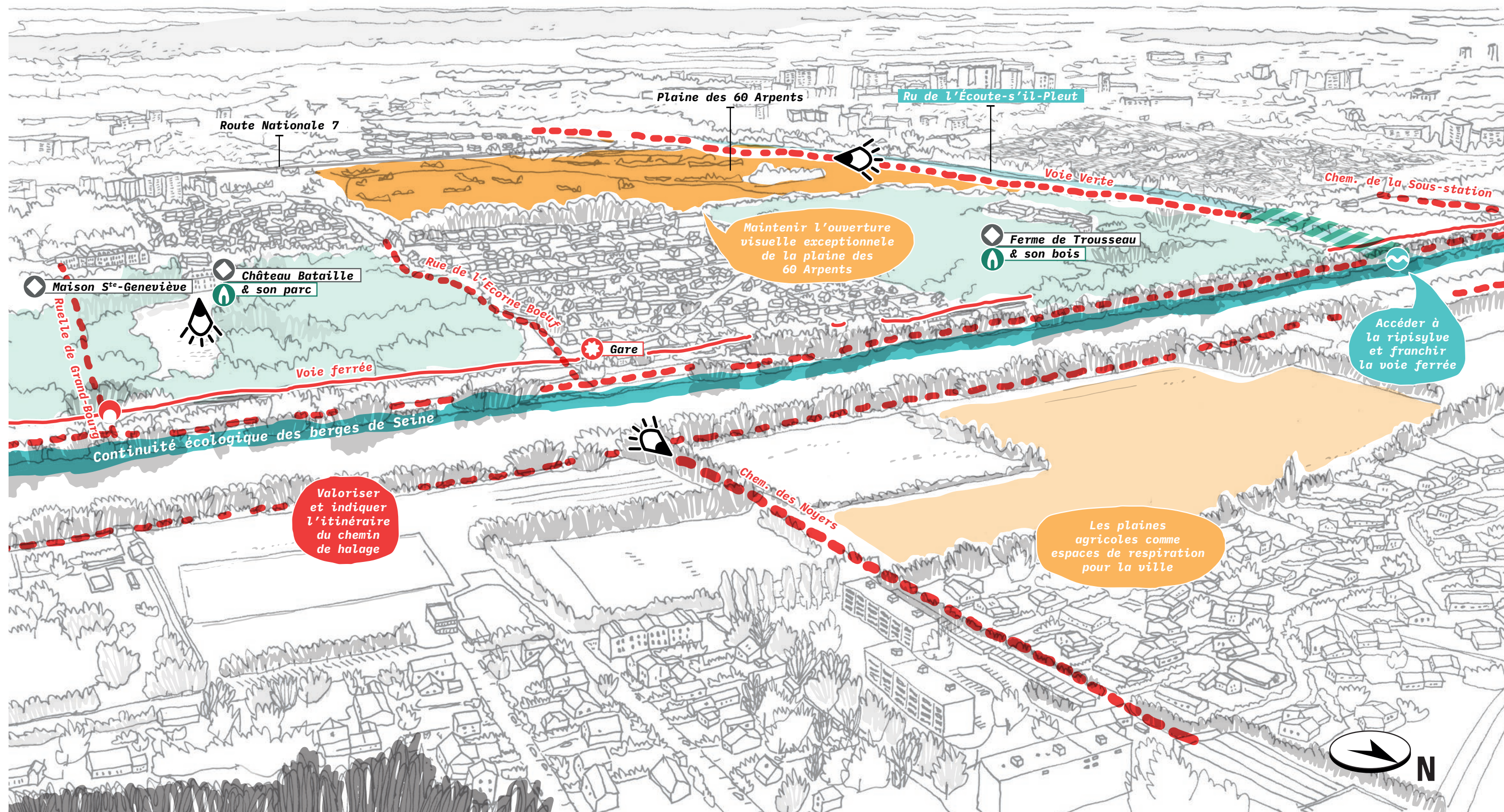
La vallée de la Seine en Essonne se distingue comme une large séquence du fleuve qualifiée par ses coteaux boisés entre une rive droite aux espaces paysagers généreux au contact des forêts domaniales de Rougeau et Sénart, et une rive gauche fortement urbanisée qui se développe sur le plateau agricole.

À la fois proche et éloignée de Paris, elle offre depuis le XVIIIe siècle un site recherché en rives de Seine :

d’une part, axe de transport majeur accompagné de l’implantation de grandes industries aux portes de la capitale ;

d’autre part, un cadre de vie pour partie préservé, structuré par les anciens domaines et les quartiers de villégiature bourgeois sur les coteaux tout en offrant sur ses rives un rapport au fleuve intime, lieu de pratiques de loisirs nombreuses, au rythme des crues et des saisons.

définition issue de l’étude du groupement Laborde / Duhamel



La vallée des domaines

Des espaces ouverts et boisés à préserver

-  Conforter par des aménagements et une signalétique dédiée les continuités douces entre les quartiers du coteau et le chemin de halage
-  Établir une continuité physique pour les piétons et cycles entre la plaine des 60 Arpents et les bords de Seine par la mise en accessibilité de la ripisylve et le franchissement des voies ferrées
-  Valoriser les abords des gares et tronçons ferrés dans leur relation avec la vallée de la Seine
-  Indiquer et rénover les passages sous les voies, valoriser leurs abords par une gestion dédiée

-  Valoriser et faire découvrir le patrimoine bâti, naturel et écosystémique (Ferme de Trousseau, Château Bataille, parcs et forêts, etc.)
-  Poursuivre les interventions destinées à améliorer les fonctionnalités écologiques et limiter l'érosion des berges de Seine à l'image du projet sur Grand Bourg
-  Valoriser par une démarche de renaturation et de mise en accessibilité les sites remarquables d'un point de vue écologique et hydraulique à l'image de la confluence du Ru de l'Écoute-s'il-Pleut avec la Seine

-  Indiquer et entretenir des points de vue de rive à rive dans une relation de covisibilité
-  Maintenir un équilibre entre activité agricole et préservation des écosystèmes de la plaine des 60 Arpents permettant d'y maintenir une ouverture visuelle sur la Seine. Veiller au maintien de la perception des qualités géographiques du lieu dans tout projet d'aménagement potentiel (relation au Ru de l'Écoute-s'il-Pleut, situation en balcon)
-  Valoriser les plaines agricoles en bord de Seine en tant qu'espaces de respiration et d'ouverture sur le fleuve